# REGLEMENT INTERIEUR DE PLOUGASTEL BMX

## INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de préciser les principes de fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la FFC.

* Chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaitre ce règlement et de s’y référer ;
* Tout pilote doit obligatoirement être représenté lors de l’Assemblée Générale du club ;
* Le présent règlement peut être modifié chaque année, et soumis à l’AG du club selon la libre appréciation du Bureau ;
* L’association Plougastel BMX est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (FFC). L’obtention d’une licence FFC est obligatoire pour l’adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de la Fontaine Blanche.

## DECOUVERTE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d’au moins 6 ans afin d’être licencié sous couvert de la FFC, à condition toutefois de savoir faire du vélo sans stabilisateurs et debout.

Deux séances de découverte gratuites sont possibles ; pour les enfants mineurs, la présence d'un parent lors de ces essais est vivement recommandée. Une décharge sera mise à disposition avant toute séance de découverte.

L’admission d’un enfant dans le club est soumise à la seule appréciation des entraîneurs. Elle repose sur la capacité de l’enfant de faire du vélo en toute sécurité sur la piste de BMX, debout et sans stabilisateurs. Elle dépend également du comportement de l’enfant, de sa capacité à respecter les consignes données par les entraîneurs, à respecter l’équipe encadrante ainsi que les autres pilotes du club.

## L’EQUIPEMENT

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT être équipé de la manière suivante :

* Un casque intégral homologué, attaché ;
* Des vêtements à manches longues et pantalon à jambes longues (jogging déconseillé) ;
* Des gants couvrant les mains jusqu’au bout des doigts ;
* Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées ;
* Des chaussettes couvrant les chevilles ;
* Un vélo propre et en bon état de marche. Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état, il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes. L’équipement est sous la responsabilité du pilote. Le club décline toute responsabilité en cas d’accident dû à un vélo en mauvais état ;
* L’équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site ;
* L’utilisation des pédales automatiques n’est autorisée que pour les pilotes aguerris âgés d’au moins 13 ans.

## LES ENTRAINEMENTS

Les entrainements sont encadrés par des adultes bénévoles. Ils sont seuls responsables des programmes d’entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

* Les pilotes sont répartis en groupes définis par les entraineurs ;
* Les jours et horaires d’entraînement sont établis par les entraineurs après validation par le Bureau ;
* Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d’annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées par email ;
* Les pilotes sont tenus de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus) ;
* La présence régulière aux entraînements est recommandée ;
* Pour des raisons de sécurité, il est interdit de quitter l’entraînement avant la fin sans prévenir l’entraineur ;
* Au cours des entraînements, l’accès à la piste (grille de départ et espace d’arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraineurs et bénévoles de permanence ;
* L’accès de la piste est autorisé en dehors des entraînements sous la seule responsabilité des usagers ou de leurs responsables majeurs (si mineur) ;
* Des stages de perfectionnement peuvent être organisés au cours de la saison, notamment pendant les vacances scolaires. La participation à ces stages est facultative. Une contribution financière pourra être demandée aux participants pour couvrir les frais de stage ;
* Chaque parent s'engage, à vérifier avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu, et à venir le chercher à l’heure convenue de fin de l’entraînement ;
* Le club de Plougastel BMX est responsable des enfants uniquement pendant ses heures d’entraînement. En dehors de ces horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra en aucun cas être invoquée ;
* En cas d’accident ou de problème médical durant un entraînement, et en l’absence des parents, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote. Pour ce faire, une fiche médicale est à compléter et à remettre avec la demande de licence ;
* Les règles de politesse sont d’usage lors de chaque entrainement. Les écarts de langage et de comportement ne sont pas autorisés ;
* Pour des raisons de sécurité et de confort des pilotes les plus jeunes (pré-licenciés et poussins), les parents sont tenus d’assister aux séances d’entraînement auxquels participent leur(s) enfant(s) ;
* Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site ; les bouteilles plastiques doivent être IMPERATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d’entrainement.

## LES COMPETITIONS

L’adhésion à la FFC offre la possibilité de participer aux compétitions organisées durant la saison.

* L’engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué ;
* Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents ;
* Pour des raisons de sécurité, la présence des parents est obligatoire lors des compétitions ;
* Les inscriptions se font uniquement par l’intermédiaire du club. Il n’y a pas d’inscription systématique. Chaque pilote doit s’inscrire par email : plougastelbmx@gmail.com , à chacune des compétitions auxquelles il désire participer, en réponse à l’invitation transmise par le club ;
* La gestion en étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être acceptée.

## ENTRETIEN DE LA PISTE

* Chaque pilote (ou son responsable), doit participer à au moins un entretien piste par trimestre (soit 3 entretiens par an).
* Il en va des bonnes conditions de déroulement des entraînements et de la sécurité des pilotes ;
* Les enfants sont invités à participer à ces séances avec leurs parents, sous la responsabilité de ceux-ci. La participation des enfants à l’entretien de la piste permet de les sensibiliser au respect de leur terrain de sport (et de jeu), ainsi qu’aux valeurs du club. Néanmoins, la participation des enfants de moins de 12 ans ne constitue en aucun cas un effort de travail comparable à celui d’un ado ou d’un adulte. La présence à une séance d’entretien de piste d’un enfant non accompagné d’un parent ne permet donc pas d’envisager de récupérer un chèque de caution.
* Afin de garantir au mieux le déroulement de ces entretiens, 3 chèques de caution d’un montant de 30 euros (soit 3 X 30€ = 90€ au total) sont demandés en début de saison.
* Ces chèques ne sont pas encaissés par le club et sont restitués à l’issue de chaque participation à une séance d’entretien de la piste ;
* En fin de saison, les chèques restants à notre bureau sont encaissés sans préavis par le club ;
* Les dates des entretiens sont systématiquement communiquées par email.

## SANCTIONS

Par délégation, l'entraîneur, les bénévoles de permanence et les dirigeants ont tous les pouvoirs pour faire appliquer le présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, le pilote pourra, suivant la gravité de l’infraction et après rappel à l’ordre (verbal ou écrit) être exclu temporairement, voire être exclu définitivement du club sans prétendre à un quelconque remboursement de la cotisation.

----------------------------------------------------------------------------------------

# ACCUSE DE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PLOUGASTEL BMX

Je soussigné(e) *(Nom et prénom du pilote adulte, ou des parents ou du représentant légal du ou de la pilote mineur(e))* ...........................................................................................................................

Nom et prénom du ou de la pilote : .............................................................................

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et d’en accepter les modalités.

Respect du droit à l’image :

Le droit à l’image est soumis à l’autorisation de la personne photographiée ou de son représentant légal s’il est mineur.

 *J’autorise la publication de documents photographiques sur lesquels se trouverait mon enfant.*

*Je dégage la responsabilité du club pour l’utilisation frauduleuse qui pourrait en être faite par autrui.*

 *Je n’autorise pas la publication de documents photographiques sur lesquels se trouverait mon enfant.*

A Plougastel-Daoulas, le..........................................

Monsieur Tanguy Le Bras

Président

Signature du ou de la pilote Signature des parents ou représentant légal